

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2048 2 novembre 2006

SOMMAIRE

Abira Holding S.A., Luxembourg	xembourg	98294 98304
ATC Secretarial Services (Luxembourg), S.à r.l.,	I.T.E., Ingénierie Technique et Electrique S.A.,	
Luxembourg 98278	Luxembourg	98292
Babcock & Brown Office Portfolio 1, S.à r.l., Lu-	Idea Sicav 1, Luxembourg	98302
xembourg 98261	Landschaft Properties S.A., Luxembourg	98263
Bears & Sons S.A., Luxembourg 98264	Mackay & Radovic S.A., Luxembourg	98266
Bears & Sons S.A., Luxembourg 98264	Miltox S.A., Luxembourg	98280
BFC, S.à r.l., Luxembourg 98281	Motorex International, S.à r.l., Luxembourg	98286
BFC, S.à r.l., Luxembourg 98281	Nacom S.A.H., Luxembourg	98287
BFC, S.à r.l., Luxembourg 98282	Oraxys, S.à r.l., Luxembourg	98262
BFC, S.à r.l., Luxembourg 98282	Oraxys, S.à r.l., Luxembourg	98263
BGM Finance S.A., Luxembourg 98258	Professional Power (Luxembourg) S.A., Luxem-	
Breiteck S.A., Luxembourg 98286	bourg	98264
Cannon Bridge, S.à r.l., Senningerberg 98267	Rayca Finance S.A., Luxembourg	98279
Cannon Bridge, S.à r.l., Senningerberg 98278	Regina International, S.à r.l., Luxembourg	98285
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxem-	Résolution Luxville, S.à r.l., Luxembourg	98283
bourg 98297	Résolution Luxville, S.à r.l., Luxembourg	98284
Captiva Capital (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-	Roosevelt International, S.à r.l., Luxembourg	98282
bourg 98278	S.à r.l. Mymosa, Bertrange	98259
Comafin Invest S.A., Luxembourg 98261	San Patrizio Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg	98296
Crallon, S.à r.l., Luxembourg 98259	San Patrizio Immobiliare, S.à r.l., Luxembourg	98297
DALI TEC, DALI Talents-Events-Creation, S.à r.l.,	Saxonia International, S.à r.l., Luxembourg	98285
Bertrange	Socolux S.A., Luxembourg	98289
Darton Investments, S.à r.l., Luxembourg 98284	Soludec-Development, S.à r.l., Luxembourg	98303
DB Phoebus Lux, S.à r.l., Luxembourg 98287	Soludec-Development, S.à r.l., Luxembourg	98304
DB Phoebus Lux, S.à r.l., Luxembourg 98289	Sormine S.A., Luxembourg	98281
Ecoplux S.A., Luxembourg	Stena Tay (Hungary) LLC, Luxembourg Branch,	
Element Six Abrasives S.A., Senningerberg 98266	Luxembourg	98258
Essel Consulting Group S.A., Luxembourg 98265	Thunderbird C, S.à r.l., Luxembourg	98263
Fairacre Eclipse (Lux) 1, S.à r.l., Luxembourg 98298	Thunderbird D, S.à r.l., Luxembourg	98279
Finance & France S.A., Luxembourg 98294	TS Paris Bourse Holdings II, S.à r.l., Senningerberg	98267
Forbach Invest, S.à r.l., Luxembourg 98290	TS Villiot, S.à r.l., Senningerberg	98266
Grund Corporate Finance Partners, S.à r.l., Lu-	Tsemah, S.à r.l., Luxembourg	98281
xembourg 98279	Tycoon Company S.A., Luxembourg	98261
Gyra Management S.A 98258	Ultima International, S.à r.l., Luxembourg	98286
HBI Delta Sub, S.à r.l., Luxembourg 98293	Waldorf International, S.à r.l., Luxembourg	98282
HBI Delta Sub, S.à r.l., Luxembourg 98293	WH Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg.	98304
HED S.A., Luxembourg 98285	WH Luxembourg Intermediate Holdings, S.à r.l.,	
Herbalife International Luxembourg, S.à r.l., Lu-	Luxembourg	98296
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•	



GYRA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 96.451.

La FIDUCIAIRE L.P.G., S.à r.l. (R.C. n° B 84.426) dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège social de GYRA MANAGEMENT S.A. (R.C. n° B 96.451) au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 1er septembre 2006.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 1 septembre 2006, réf. LSO-BU00099. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097309.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

BGM FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 86.880.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 août 2006 que:

- i) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg; Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont été nommés Administrateurs en remplacement de Monsieur David Giannetti, Monsieur Gilles Jacquet et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- ii) GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. ayant son siège au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, a été nommé Commissaire en remplacement de CO-VENTURES S.A. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
 - iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097780.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

STENA TAY (HUNGARY) LLC, LUXEMBOURG BRANCH Société mère: STENA TAY (HUNGARY) DRILLING AND ASSET MANAGEMENT SERVICES LLC

Siège de la société mère: H-2724 Hongrie.

Adresse de la succursale: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 117.210.

Je soussigné, Me Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en ma qualité de mandataire spécial de la Société certifie, conformément à l'article 160-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, que:

- la Société a une succursale à Luxembourg sous la dénomination de STENA TAY (HUNGARY) LLC, LUXEMBOURG BRANCH (la «Succursale»), succursale créée le 27 février 2006 et dont le siège social est établi au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg;
- en date du 6 mars 2006, Monsieur Stephen Robert Clarkson a démissionné de ses fonctions de gérant unique de la Société avec effet au 7 mars 2006;
 - le même jour, les associés de la Société ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Nomination de:

- M. Mats Anders Carlsson, demeurant à Sagdalsgatan 20, S-431 34 Molndal, Sweden, et de
- M. George Albert Cowie, 25 Dubford Aberdeen, AB23 8GE, United Kingdom,
- en qualité de gérants de la Société pour une période de 5 ans à compter de ladite résolution. Les gérants ont chacun le pouvoir de signer pour le compte de la Société et de représenter la Société devant les tiers et devant les tribunaux et autres autorités.
- Le 8 mars 2006, Monsieur George Albert Cowie a accepté sa nomination en tant que gérant de la Société et le 16 mars 2006, Monsieur Mats Anders Carlsson a accepté sa nomination en tant que gérant de la Société.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

P. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097867.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



CRALLON, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 100.000.

Siège social: L-2250 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 87.415.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 août 2006 que:

- 1. Monsieur Bruno Beernaerts et Monsieur Devaragen De Marco ont démissionnés de leur poste de gérants.
- 2. Monsieur Benoit Sirot, né à Villerupt (France), le 1er mai 1965, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf et Monsieur, a été élu gérant. Le nouveau gérant est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.
- 3. Le mandat du gérant Monsieur Gianluca Ninno a été renouvelé pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2006, réf. LSO-BT08822. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097787.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

S.à r.l. MYMOSA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach. R. C. Luxembourg B 119.231.

STATUTS

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- S.à r.l. DU RIED, société à responsabilité limitée (anciennement: SCI DU RIED, société civile immobilière), avec siège social à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach,

représentée par son gérant, Monsieur Marc Klein, gérant de sociétés, né à Mulhouse (France), le 21 septembre 1962, demeurant à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach;

- 2.- Monsieur Marc Klein, prénommé;
- 3.- Madame Muriel Solange Kopp, sans état particulier, épouse de Monsieur Marc Klein, née à Mulhouse (France), le 15 mars 1967, demeurant à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- 1. S.à r.l. DU RIED, Monsieur Marc Klein et Madame Muriel Klein-Kopp, prénommés, sont les seuls associés de la société civile immobilière de droit français SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MIMOSA, ayant eu son siège social à F-68400 Riedisheim, 27A, rue du Mimosa, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Mulhouse (France), sous le numéro TI 421 416 975 (numéro de gestion 1999 D 12), au capital social de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois cent cinquante euros (EUR 350,00) chacune.
- 2. Les associés, représentés comme dit, décident de ratifier la décision prise par l'assemblée générale en date du 29 juin 2006, de transférer le siège social de F-68400 Riedisheim, à L-8055 Bertrange, 53, rue de Dippach, sur base des bilan et compte de profits et pertes de la société arrêtés au 30 juin 2006, à considérer comme comptes sociaux de clôture en France et en même temps comme comptes d'ouverture au Luxembourg.
- 3. Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, décident unanimément de transformer la société civile immobilière en société à responsabilité limitée sous la dénomination de S.à r.l. MYMOSA, étant entendu que cette transformation n'est accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.
- 4. Les associés, représentés comme dit, décident unanimement la refonte complète des statuts, lesquels auront dorénavant la teneur suivante:
- «Art. 1er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'acquisition de tous terrains ou immeubles ou droits immobiliers, accessoirement tous biens mobiliers, la rénovation de biens, leur amélioration;
- l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, des immeubles qui seront apportés à la société ou acquis par elle et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

La société peut notamment constituer hypothèque ou cautionnement ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Art. 3. La société prend la dénomination de S.à r.l. MYMOSA, société à responsabilité limitée.



- Art. 4. La durée de la société est indéterminée.
- Elle commence à compter du jour de sa constitution.
- Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange.
- Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de trois cent cinquante euros (EUR 350,00) chacune, intégralement libérées.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.
 - Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.
- Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

- **Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»
 - 5. Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- S.à r.l. DU RIED, prénommée, quatre-vingt-dix-huit parts sociales	98
- Monsieur Marc Klein, prénommé, une part sociale	1
- Madame Muriel Klein-Kopp, prénommée, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

6. Le nombre de gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Marc Klein, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en France.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Klein, M. Kopp, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, vol. 29CS, fol. 56, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

E. Schlesser.

(100183.3/227/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.



BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 112.540.

EXTRAIT

En date du 29 août 2006, B&B MH 7 CO. a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société à BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS 5, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.537. En date du 29 août 2006, la Société a accepté ladite cession.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BABCOCK & BROWN OFFICE PORTFOLIO 1, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097854.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

TYCOON COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 89.884.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2006 que:

- VERICOM S.A., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est révoqué de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommé au poste de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2008.
- Le siège social est transféré de l'adresse actuelle sise à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

CIÉS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01617. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097873.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

COMAFIN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 60.954.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 25 août 2006 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg.

Sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008,

et que

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg, est élu Commissaire aux Comptes pour la même période.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097959.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



ORAXYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard. R. C. Luxembourg B 112.196.

_

L'an deux mille six, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ORAXYS, S.à r.l., avec siège social à L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 478 du 6 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112 196

L'assemblée est composée de:

1.- Monsieur Grégory Fayolle, administrateur de société, demeurant à F-69006 Lyon, 48, rue Molière, propriétaire de mille six cent et une (1.601) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Bertrand Manhe, employé privé, demeurant à L-1452 Luxembourg, 52, rue Thédore Eberhard.

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juin 2006,

2.- Madame Evelyne Chon, employée privée, épouse de Monsieur Bernard Fayolle, demeurant à F-69380 Chessy-Les-Mines, Montée du Château,

propriétaire de deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Bertrand Manhe, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juin 2006,

3.- Monsieur Frank Giboz, employé privé, demeurant à F-69003 Lyon, 1, place Victor Basch,

propriétaire de deux cents (200) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Bertrand Manhe, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juin 2006,

4.- Monsieur Bertrand Manhe, prénommé,

propriétaire de trois cents (300) parts sociales.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les dits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir pris unanimément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf mille six cents euros (EUR 9.600,00), pour le porter de son montant actuel de soixante mille euros (EUR 60.000,00) à soixante-neuf mille six cents euros (EUR 69.600,00), par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-quatre (384) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, et d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles l'associé existant, Monsieur Grégory Fayolle, administrateur de société, demeurant à F-69006 Lyon, 48, rue Molière.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu Monsieur Grégory Fayolle, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant,

lequel intervenant déclare souscrire les trois cent quatre-vingt-quatre (384) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Les trois cent quatre-vingt-quatre (384) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées moyennant un apport en nature consistant en neuf mille six cents (9.600) actions sur quarante mille (40.000) actions existantes de la société par actions simplifiées de droit français ORAXYS S.A.S., avec siège social à F-69006 Lyon, 48, rue Molière, ce que les associés reconnaissent expressément.

Tous les associés reconnaissent que la valeur des actions apportées est au moins égale au montant de l'augmentation de capital et déchargent expressément le notaire de toute responsabilité à cet égard.

 $\label{lem:decomposition} D\`{\rm es}\ lors\ les\ deux\ mille\ sept\ cent\ quatre-vingt-quatre\ (2.784)\ parts\ sociales\ sont\ souscrites\ comme\ suit:$

1 Monsieur Grégory Fayolle, administrateur de société, demeurant à F-69006 Lyon, 48, rue Molière, mille	
neuf cent quatre-vingt-cinq parts sociales	1.985
2 Madame Evelyne Fayolle-Chon, employée privée, demeurant à F-69380 Chessy-Les-Mines, Montée du	
Château, deux cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	299
3 Monsieur Frank Giboz, employé privé, demeurant à F-69003 Lyon, 1, place Victor Basch, deux cents parts	
sociales	200
4 Monsieur Bertrand Manhe, employé privé, demeurant à L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard,	200
trois cents parts sociales	300
Total: deux mille sept cent quatre-vingt-quatre parts sociales	2.784



Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-neuf mille six cents euros (EUR 69.600,00), représenté par deux mille sept cent quatre-vingt-quatre (2.784) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Manhe, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, vol. 29CS, fol. 2, case 6. – Reçu 96 euros.

Le Receveur (signé): I. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

E. Schlesser.

(098031.3/227/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

ORAXYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 52, rue Théodore Eberhard.

R. C. Luxembourg B 112.196.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

E. Schlesser.

(098033.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

THUNDERBIRD C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 117.026.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen,
- M. Alan Botfield.

Alan Botfield était préalablement inscrit au R.C.S. sous le nom Alexander Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097949.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

LANDSCHAFT PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 114.870.

La société INVEST CONTROL-SERVICES ADMINISTRATIFS, S.à r.l., numéro d'immatriculation B 23.230, avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 31 août 2006.

Luxembourg, le 22 août 2006.

E. Wirtz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097967.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



PROFESSIONAL POWER (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.376.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er septembre 2006 que:

- VERICOM S.A., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est révoqué de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat.
- La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIÉS, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers est nommé au poste de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire en 2010.
- Le siège social est transféré de l'adresse actuelle sise à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
- CA CONSULTING INTERNATIONAL S.A., 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, est révoqué de son poste d'administrateur avec effet immédiat.
- Monsieur Guillaume Edouard Reynders, né le 12 juillet 1981 à Brugge, demeurant à Gistelse Steenweg 04/0002, B-8200 Brugge, Belgique est nommé au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2006.

ÉS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01626. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(097874.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

BEARS & SONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 54.468.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 21 juillet 2006

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des Administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010:

- M. Jean-François Ott, administrateur de sociétés, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, en qualité d'administrateur-délégué;
- Mme Corinne Ott, administratrice de sociétés, demeurant au 120, boulevard Maurice Barrès, F-92200 Neuilly-Sur-Seine, en qualité d'administratrice;
- M. Luc Leroi, administrateur de sociétés, demeurant au 28, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

L'Assemblée Générale a décidé par ailleurs de reconduire:

- HRT REVISION, S.à r.l., établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.238,

dans ses fonctions de Commissaire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098050.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

BEARS & SONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 54.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02674, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(098053.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



ESSEL CONSULTING GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 52.434.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 1er août 2006:

- 1. que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:
- la société HAGARA HOLDING S.A., avec siège social établi au 29, rue Léandre Lacroix, L-1319 Luxembourg,
- la société OSBORNE ASSOCIATED S.A., avec siège social établi à 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th Floor, Panama,
 - la société ESSEL CONSULTING GROUP Ltd, avec siège social établi à Pasea Estate, Road Town, Tortola, B.V.I.
- 2. La société LES BARONNIES D'ARMAGNAC S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.828 avec siège social établi au n° 29, rue Léandre Lacroix, L-1319 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Marco Ries, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2008.

3. Le siège social a été fixé au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er août 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08280. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097878.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

ABIRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 54.617.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of May 19th, 2006

- Mr Serge Krancenblum, awarded in M.B.A., residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mr Marc Limpens, private employee, residing professionally at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, the company LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg and Mr Jeffrey A. Sacks, residing professionally at PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA be re-elected as Directors for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of the year 2007.
- The company FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg be re-elected as Statutory Auditor for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of the year 2007.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2006

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé en M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Jeffrey A. Sacks, demeurant professionnellement au PMB 322, 3223 Lake Ave. Unit 15C, Wilmette, IL 60091, USA et de la société LOUV, S.à r.l., Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 19 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

ABIRA HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098886.3//33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.



TS VILLIOT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 95.129.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 28 août 2006 que Monsieur Burton Lehman, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), domicilié au 1095 Park Avenue, Appartement 50, New York, NY 10128 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat. Il est déchargé pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de démission.

Le Conseil de Gérance est composé des personnes suivantes:

Gérants de Catégorie A:

Monsieur Paul Anthony Galiano,

Mademoiselle Géraldine Copeland-Wright,

Monsieur Jerry I. Speyer,

Madame Katherine Farley,

Monsieur Robert J. Speyer,

Monsieur Michael Philip Maurice Spies.

Gérant de Catégorie B:

Monsieur Marcel Stephany.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097950.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

ELEMENT SIX ABRASIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 93.186.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 14 juillet 2006 que:

- Les actionnaires ont renouvelé le mandat du commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097955.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

MACKAY & RADOVIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 31.727.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour MACKAY & RADOVIC S.A.

C. Mackay

Administrateur-Délégué

(097994.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



TS PARIS BOURSE HOLDINGS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff. R. C. Luxembourg B 111.846.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution des actionnaires prise en date du 28 août 2006 que Monsieur Burton Lehman, né le 24 novembre 1940 à New York (Etats-Unis d'Amérique), domicilié au 1095 Park Avenue, Appartement 50, New York, NY 10128 (Etats-Unis d'Amérique), a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat. Il est déchargé pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de démission.

Le Conseil de Gérance est composé des personnes suivantes:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Paul Anthony Galiano,

Mademoiselle Géraldine Copeland-Wright,

Monsieur Timothy Edward Bannon,

Monsieur Jerry I. Speyer,

Madame Katherine Farley,

Monsieur Robert J. Speyer,

Monsieur Michael Philip Maurice Spies.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Marcel Stephany.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 septembre 2006.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01548. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097951.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

CANNON BRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 25,000.-.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff. R. C. Luxembourg B 117.117.

In the year two thousand and six, on the seventeenth of July. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, a company incorporated according to the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office is at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle, Delaware, United States of America, and

LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerbeg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Company Register of Luxembourg, section B, under number 117.118,

both here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established on July 17th, 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of CANNON BRIDGE, S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 117.117, incorporated by a deed of the undersigned notary of June 9th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose by-laws have been last amended by a deed of the undersigned notary of July 13th, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), divided into sixty-nine (69) class A ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and nine hundred and thirty-one (931) class B ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of two hundred twenty-five thousand Euro (EUR 225,000.-) to raise it from its present amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) to two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-) by creation and issue of six hundred and nineteen (619) new class A ordinary shares and eight thousand three hundred and eighty-one (8,381) new class B ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.



IV. The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the six hundred and nineteen (619) new class A ordinary shares and eight thousand three hundred and eighty-one (8,381) new class B ordinary shares as follows:

- CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, prenamed, resolves to subscribe the six hundred and nineteen (619) new class A ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of fifteen thousand four hundred and seventy-five Euro (EUR 15,475.-) with a total issue premium in the amount of fiftyone thousand six hundred Euro (EUR 51,600.-), by contribution in kind consisting in a portion of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, prenamed, on July 17th, 2006, whereby CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, prenamed, lent the principal amount of two hundred thirty-one thousand three hundred one Euro and eighteen Euro cents (EUR 231,301.18) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, prenamed, on July 17th, 2006.
- LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.I., prenamed, resolves to subscribe the eight thousand three hundred and eighty-one (8,381) new class B ordinary shares, all with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and fully pays them up in the amount of two hundred nine thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 209,525.-) with a total issue premium in the amount of six hundred ninety-eight thousand four hundred Euro (EUR 698,400.-) by contribution in kind consisting in a portion of a receivable held towards the Company, corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of a loan agreement signed between the Company and LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.I., prenamed, on July 17th, 2006, whereby LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.I., prenamed, lent the principal amount of three million one hundred thirty thousand six hundred thirty-four Euro and fifty-one Euro cents (EUR 3,130,634.51) to the Company. Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by the original of the loan agreement executed between the Company and LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.I., prenamed, on July 17th, 2006.
- V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
- «**Art. 6.** The issued capital of the Company is set at two hundred fifty thousand Euro (EUR 250,000.-), divided into six hundred and eighty-eight (688) class A ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and nine thousand three hundred and twelve (9,312) class B ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»
- VI. The shareholders resolve to accept with immediate effect the resignation of Mr Jerome Truzzolino and Mrs Amanda Jean-Baptiste as Category A managers of the Company and of Mr Benoît Jean J. Bauduin as Category B manager of the Company, and grant them discharge for the exercise of their mandate until the date of their resignation.
- VII. The shareholders resolve to appoint Mr Andrew B. Cohen, Property Investor, born on August 22nd, 1967 in New York (United States of America), residing at 267 West End Avenue, Apt. 4B, New York, New York 10024, United States of America, and Mr Jeffrey A. Goldberger, Property Investor, born on July 12th, 1962 in Florida (United States of America), residing at 225 West 86th Street, Apt. 1001, New York, New York 10024, United States of America, as new managers of the Company for an unlimited period of time.

VIII. The shareholders resolve to create two categories of managers and decide that the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

Mr Andrew B. Cohen, prenamed, Mr Jeffrey A. Goldberger, prenamed.

Category B Managers:

Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on the 10th of May 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, USA;

Mr John McCarthy, Company Director, born on the 6th of September 1961 in New York (USA), residing at 40 Hamstead Grove, London NW3 6SR, United Kingdom.

IX. The shareholders resolve to entirely restate the articles of association of the company, to give them the following content:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Name - Corporate objectives - Registered office - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name

There is hereby established a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company will exist under the corporate name of CANNON BRIDGE, S.à r.l.

Art. 2. Corporate Objectives

The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or oth-



erwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of any debt other instruments which may be convertible.

Art. 3. Registered Office

The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited period.

The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The share capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by six hundred and eighty-eight (688) class A ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «Class A Shares») and nine thousand three hundred and twelve (9,312) class B ordinary shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «Class B Shares», collectively referred with Class A Shares to as the «Shares»).

The owner of the Class A Shares shall be designed as «A Shareholder», and the owner of the Class B Shares shall be designed as «B Shareholder», collectively referred with A Shareholder to as the «Shareholders».

The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 12 of the Articles.

The share premium paid by A Shareholder shall be allocated to the Class A Shares, and the share premium paid by B Shareholder shall be allocated to the Class B Shares.

Art 6 Shares

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares - Tag Along

7.1 Prohibition on dealing

No shareholder shall do, or agree to do, any of the following in accordance with any shareholder agreement that may be entered into, from time to time, between the Shareholders of the Company (the «Agreement») otherwise than in accordance with the remainder of this article 7:

- sell, transfer, dispose of or assign any Shares or any convertible preference equity certificates of the Company, which may be issued from time to time by the Company («CPECs»);
- grant an option, right or interest over any shares or CPECs or grant an option or right over any interest in any Shares or CPECs;
 - enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares or CPECs; or
- grant any mortgage, charge, pledge, lien, restriction, right of pre-emption, third-party right or interest, other encumbrance or security interest of any kind, or another type of preferential arrangement (including, without limitation, a title transfer and retention arrangement) having similar effect over any Shares or CPECs or any interest in any shares or CPECs; or
 - agree to any of the aforesaid.
 - 7.2 Restriction on Transfers

Subject to paragraph 3 of this Article 7.2, the Class A Shares may not be transferred by the A Shareholder in whole or in part other than to any person other than to Affiliates (as defined in the Agreement) of the A Shareholder (provided that such Affiliates are not Prohibited Investors as defined in the schedule 2 of the Agreement) without the prior written consent of B Shareholder (which shall not be unreasonably withheld, delayed or conditioned).

Subject to paragraph 3 of this Article 7.2, the Class B Shares may not be transferred by the B Shareholder nor may the B Shareholder (directly or indirectly) cease to control or manage the Class B Shares except:

- in the case of a transfer of Class B Shares to an Affiliate or any third party other than to a Prohibited Investor; or
- with the consent of A Shareholder (which shall not be unreasonably withheld, delayed or conditioned).

Shares of any class may only be transferred together with the CPECs and Subordinated Loans (as defined in the Agreement) (or the proportion of the CPECs and Subordinated Loans which is in the same proportion as the number of shares being transferred is to the total number of shares of the class being transferred) held by the relevant shareholder and only in accordance with the provisions of these Articles.

7.3 Tag Along

If at any time B Shareholder proposes to transfer all or more than 50% of the Class B Shares to any person other than an Affiliate in accordance with paragraph 2 of Article 7.2, it will give to A Shareholder written notice (a «Proposed



Sale Notice») of the intended sale at least twenty-five (25) calendar days prior to the date of such proposed sale. The Proposed Sale Notice must set out, to the extent not described in any accompanying documents, (a) the identity of the proposed buyer, if a buyer has been identified at that time («Proposed Buyer») (b) the purchase price and other terms and conditions of payment including the proposed sale date («Proposed Sale Date») and (c) the portion of Class B Shares proposed to be transferred to the Proposed Buyer (the «Proposed Sale Interest»). A Shareholder is entitled, by written notice given to B Shareholder within twenty (20) calendar days after receipt of the Proposed Sale Notice, to sell a proportionate share of the class A ordinary shares to the Proposed Buyer on the same terms and conditions as those set out in the Proposed Sale Notice, including the terms relating to selling price per share.

Any default by A Shareholder in completing such a sale to the Proposed Buyer, having given such a notice, will not prevent or delay the sale by B Shareholder of the Proposed Sale Interest. B Shareholder shall have a period of one hundred and eighty (180) calendar days following the Proposed Sale Date (the «Sale Period») to complete such a sale and if it does not do so it shall be required to deliver a new Proposed Sale Notice to A Shareholder.

For the purposes of giving effect to an obligation or commitment pursuant to this Article 7.3 of A Shareholder to transfer all bar one or a portion of the class A ordinary shares to a third party, A Shareholder shall appoint B Shareholder as its attorney to do, execute and perform all matters, acts and things that are required (but not performed timely by A Shareholder) to effect such a transfer. The power of attorney referred to in this Article 7.3 shall be executed upon the signing of the Agreement in the form attached at Schedule 5 of the Agreement.

For the purposes of determining the amounts, if any, to be distributed to the shareholders pursuant to clause 13 of the Agreement, the net proceeds of any sale of shares pursuant to this Article 7.3 shall be treated as if they were the net proceeds of a sale of the Company's ownership interest in CANNON BRIDGE HOLDINGS LIMITED.

7.4 Pre-emption

If at any time a shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to transfer all or part of its Shares and Subordinated Loans to a Third Party Buyer (the «Offered Shares»), it shall first make an offer to the other shareholder (the «Remaining Shareholder») in a written notice (the «Transfer Notice») and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans and the price for the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the «Terms»).

The Remaining Shareholder shall, within thirty (30) business days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either:

- serve a written notice on the Selling Shareholder accepting the offer on the Terms of the Transfer Notice (an «Acceptance Notice»); or
 - serve a written notice on the Selling Shareholder refusing the offer comprised in the Transfer Notice.

Where the Remaining Shareholder gives an Acceptance Notice, the Selling Shareholder shall transfer and the Remaining Shareholder or its designated Affiliate shall take a transfer of the Offered Shares.

The closing date for any transfer to be made pursuant to paragraph 3 of this Article 7.4 shall be the date thirty (30) business days from the date of the Acceptance Notice.

If the Remaining Shareholder does not serve an Acceptance Notice or fails to respond to the Transfer Notice by the Offer Deadline, the Selling Shareholder shall be free to sell to a Third Party Buyer (as defined in the Agreement) on the Terms (or at a price greater than 95% of the price comprised in the Terms and otherwise on terms and conditions not substantially less favourable to the Selling Shareholder) to a Third Party Buyer for a period of up to six (6) months from the Offer Deadline (the «Sale Period»).

If the Selling Shareholder is unable to procure a sale pursuant to paragraph 5 of this Article 7.4 during the Sale Period, the Selling Shareholder may either:

- withdraw the offer to sell the Offered Shares and the relevant Subordinated Loans by delivering a notice of withdrawal to the Company; or
- serve a further Transfer Notice on the Remaining Shareholder (the «Subsequent Transfer Notice») on different terms than the Terms following which the provisions of paragraphs 1 and 6 of this Article 7.4 shall apply mutatis mutandis save that (a) the «Offer Deadline» shall be defined as the date which falls twenty (20) business days after the date of receipt of the Subsequent Transfer Notice; and (b) the «Terms» shall be defined as the terms as set out in the Subsequent Transfer Notice.

7.5 Transfers to Affiliates

Any shareholder (or its Affiliate) may transfer all or some of its shares or Subordinated Loans to an entity which is an Affiliate of such shareholder (provided that such Affiliate is not a Prohibited Investor) on giving prior written notice to the other shareholder. Any Affiliate holding shares or Subordinated Loans shall immediately retransfer its shares and any relevant Subordinated Loans to such shareholder or a person who is an Affiliate of such shareholder if it ceases to be an Affiliate of the shareholder and each of the shareholders agrees and undertakes that it will vote in favour of the transfer of any shares under this clause at any meeting of the shareholders held in order to comply with Luxembourg law where the preceding provisions of this clause have been complied with.

7.6 Approval of transfers

Any transfer of shares to any third party must be authorized by the general meeting of the Shareholders who represent at least three-quarters of the capital of the Company in accordance with Article 198 of the Law.

Management and shareholders

Art. 8. Board of Managers

The Company is managed by a board of managers composed of four (4) managers divided into two categories, respectively two (2) managers denominated «Category A Managers», two (2) managers denominated «Category B Managers», collectively referred with the Category A Managers to as the «Managers».



Each of the shareholders shall be entitled to a representation, at all times of two (2) managers (obligatorily two «Category A Managers» elected by the general meetings of the Shareholders out of a list of candidates proposed by A Shareholder, and two «Category B Managers» elected by the general meetings of the Shareholders out of a list of candidates proposed by B Shareholder).

In case of vacancy of one or several Category A Manager positions on the board of managers, the A Shareholder shall propose for election by the shareholders a list of candidates (the «A candidates»). That list shall in any case comprise two (2) candidates for one Category A Manager to be elected.

In case of vacancy of one or several Category B Manager positions on the board of managers, the B Shareholder shall propose for election by the shareholders a list of candidates (the «B candidates»). That list shall in any case comprise two (2) candidates for one Category B Manager to be elected.

Whenever there are less than two (2) Category A Managers on the board of managers, the general meeting of share-holders will have to elect as many A candidates as are necessary to fill up the vacant Category A Manager positions on the board of managers.

Whenever there are less than two (2) Category B Managers on the board of managers, the general meeting of share-holders will have to elect as many B candidates as are necessary to fill up the vacant Category B Manager positions on the board of managers.

Amongst the different A or B candidates, the candidates who have collected the highest number of casted voted are elected as managers.

In case of vacancy on the board of managers, the remaining managers are not authorized to fill such vacancy until the next shareholders' meeting. In such event, the board of managers shall convene a shareholders' meeting, which shall proceed with the election of a new manager in compliance with the provisions of the present article.

The managers need not be shareholders. Each shareholder may propose the removal of a manager nominated for appointment by it and the appointment of a replacement manager designated pursuant to this Article 8, by notice to the Company signed by or on behalf of such shareholder, requesting that a general meeting of the shareholders be convened to remove such manager so designated and appoint a replacement manager with effect from the date of the general meeting of the shareholders and all the shareholders agree that they shall vote at the general meeting to approve the removal of any such manager and the appointment of the replacement manager. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders taken in compliance with article 12 of the Articles.

Art. 9. Powers of the Board of Managers

In dealing with third parties the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Meetings and Decisions of the Board of Managers

The board of managers shall elect a Category B Manager to hold the post of chairman. If the chairman is unable to be present at any meeting of the managers, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened on less than five (5) business days' notice given to all Managers and accompanied with the list of the items of the agenda to be considered at the relevant meeting by the chairman, the secretary or by any two managers. Board meetings may be convened by giving less than forty-eight (48) hours' notice to all Managers if the interests of the Company would in the opinion of a Manager be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such board of Managers meeting were not dealt with as a matter of urgency or if all the Managers agree. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least one Category A Manager and one Category B Manager are present or represented by proxies, provided that, if a meeting is adjourned twice due to the lack of a quorum, that meeting, when next reconvened, shall be deemed to have a quorum.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.



Art. 11. Liability of the Managers

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders' decisions

Art. 12. Shareholders' Decisions

Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns.

Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings. However, the holding of the general meeting shall not be obligatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions on decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are (except to the extent otherwise provided for in these Articles and except for any decisions that, pursuant to the Law, have to be adopted unanimously) only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 13. Financial Year

The Company's financial year starts each year on the 1st of January and ends on the 31st of December of that year.

Art. 14. Adoption of Financial Statements

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Rights

The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits shall be distributed as per the following dispositions:

The board of managers and the shareholders shall procure that any distributions or other payments made by the Company to shareholders from time to time (including on the Final Distribution Date (as defined in the Agreement)), in so far as the law allows and subject to the provisions of any loan document and any other agreements relating to third party debt and after payment of or provision for any tax of the Company shall, after making reasonable reserves for actual or contingent liabilities, be applied in accordance with the Agreement.

Winding-up - Liquidation

Art. 16. Winding-up, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the shareholders' meeting to be taken in accordance with provision 12 of the Articles.

At the time of winding-up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

Art. 17. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting, are estimated at approximately fifteen thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, une société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et



LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.118.

Les deux ici représentées par M. Gael Toutain, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux procurations données le 17 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Les comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CANNON BRIDGE, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.117, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 9 juin 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 13 juillet 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), divisé en soixante-neuf (69) parts sociales ordinaires de catégorie A de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et neuf cent trente et une (931) parts sociales ordinaires de catégorie B de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.
- III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 225.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par la création et l'émission de six cent dix-neuf (619) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et huit mille trois cent quatre-vingt-une (8.381) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B, toutes d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).
- IV. Les associés décident d'accepter la souscription et le payement des six cent dix-neuf (619) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A et huit mille trois cent quatre-vingt-une (8.381) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B comme suit:
- CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, précitée, souscrit aux six cent dix-neuf (619) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de quinze mille quatre cent soixante-quinze euros (EUR 15.475,-) ainsi qu'une prime d'émission au montant total de cinquante et un mille six cents euros (EUR 51.600,-), par apport en nature consistant en une partie d'une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, précitée, en date du 17 juillet 2006, en vertu duquel CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de deux cent trente et un mille trois cent un euros et dix-huit euros cents (EUR 231.301,18). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et CANNON BRIDGE MEMBER, LLC, précitée, conclu en date du 17 juillet 2006.
- LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.l., précitée, souscrit aux huit mille trois cent quatre-vingt-une (8.381) nouvelles parts sociales ordinaires de classe B de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux cent neuf mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 209.525,-), ainsi qu'une prime d'émission au montant total de six cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cents euros (EUR 698.400,-), par apport en nature consistant en une partie d'une créance détenue à l'encontre de la Société correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt entre la Société et LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.l., précitée, en date du 17 juillet 2006, en vertu duquel LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.l., précitée, a accordé un prêt à la Société pour un montant de trois millions cent trente mille six cent trente-quatre euros et cinquante et un euro cents (EUR 3.130.634,51). Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du contrat de prêt entre la Société et LBREP II CANNON BRIDGE, S.à r.l., précitée, conclu en date du 17 juillet 2006.
- V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
- «Art. 6. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par six cent quatrevingt-huit (688) parts sociales ordinaires de catégorie A et neuf mille trois cent douze (9.312) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
- VI. Les associés décident d'accepter avec effet immédiat la démission de Monsieur Jerome Truzzolino et de Madame Amanda Jean-Baptiste en tant que gérant de catégorie A de la Société, et de Monsieur Benoît Jean J. Bauduin en tant que gérant de catégorie B de la Société, et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.
- VII. Les associés décident de nommer Monsieur Andrew B. Cohen, Property Investor, né le 22 août 1967 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 267 West End Avenue, Apt. 4B, New York, New York 10024, Etats-Unis d'Amérique, et M. Jeffrey A. Goldberger, Property Investor, né le 12 juillet 1962 en Florida (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 225 West 86th Street, Apt. 1001, New York, New York 10024, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- VIII. Les associés décident de créer deux catégories de gérants et décident que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de catégorie A: Monsieur Andrew B. Cohen, prénommé, Monsieur Jeffrey A. Goldberger, prénommé.



Gérants de catégorie B:

Monsieur Rodolpho Amboss, administrateur de sociétés, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. Brésil, avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

Monsieur John McCarthy, administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (USA), résidant au 29 Charles Lane, Londres NW8 7SB, Royaume-Uni.

IX. Les associés décident de procéder entièrement à la refonte des statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1er. Forme et Dénomination Sociale

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société a comme dénomination CANNON BRIDGE, S.à r.l.

Art. 2. Objet Social

La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. Siège social

Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du gérant et du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Durée de la Société

La Société est constitute pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital Social

Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), représenté par six cent quatre-vingt-huit (688) parts sociales de classe A de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A») et neuf mille trois cent douze (9.312) parts sociales de classe B de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B», avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales de Classe A sont détenues par l'«Associé A» et les parts sociales de classe B sont détenues par l'«Associé B» (collectivement Associé A et Associé B étant les «Associés»).

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

La prime d'émission payée par l'Associé A reste rattachée aux Parts Sociales de Classe A, et la prime d'émission payée par l'Associé B reste rattachée aux Parts Sociales de Classe B.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, puisqu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Cession de parts sociales - «Tag Along»

7.1 Interdiction de vendre

Aucun associé ne doit entreprendre, ni consentir à entreprendre, en application du pacte d'actionnaire conclu entre les Associés de la Société (le «Contrat»), aucune des actions décrites ci-dessous, si ce n'est en conformité avec les stipulations de cet Article 7:

- vendre, transférer, disposer ou assigner des parts sociales ou des «convertible preference equity certificates» (ciaprès dénommés «CPECs»), qui pourraient être émis à tout moment par la société;
- accorder une option, un droit ou un intérêt sur les Parts Sociales ou CPECs ou une option ou un droit sur un intérêt sur les Parts Sociales ou CPECs;



- conclure tout contrat relatif aux droits de vote attachés aux Parts Sociales ou CPECs;
- accorder une hypothèque, une charge, un droit de gage, de rétention de nantissement, de restriction, de préemption, un droit aux tiers ou intérêt, ou toute charge, garantie de toute nature, ou toute autre disposition préférentielle (incluant sans limitation, les transferts de titres ou convention de rétention) ayant un effet similaire sur les Parts Sociales et CPECs, ou tout droit sur les Parts Sociales et CPECs;
 - accepter de consentir à tout ce qui est susmentionné.
 - 7.2 Restrictions sur les transfert

Conformément au paragraphe 3 de cet article 7.2, les Parts Sociales de Classe A ne peuvent pas être transférées en partie ou en intégralité par l'Associé A, qu'à une personne du même groupe («Affiliée» au sens du Contrat) (à condition que cette affiliée ne soit pas un investisseur prohibé, comme défini dans l'annexe 2 du Contrat), sans l'accord préalable de l'Associé B (sans que cette autorisation ne soit déraisonnablement retenue, retardée ou conditionnée).

Conformément au paragraphe 3 de cet article 7.2, les Parts Sociales de Classe B ne peuvent pas être transférées par l'Associé B et l'Associé B ne peut cesser d'exercer le contrôle (direct ou indirect) sur Parts Sociales de Classe B, excepté dans les cas suivants:

- dans l'hypothèse d'un transfert Parts Sociales de Classe B à une Affiliée ou un tiers autre qu'un investisseur prohibé; ou
 - avec l'accord de l'Associé A (sans que cet accord ne soit déraisonnablement retenu, retardé ou conditionné).

Les parts sociales de toute classe ne peuvent être transférées qu'avec les CPECs et les prêts subordonnés (comme définis dans le Contrat) (la portion de CPECs et de prêt subordonné rattachés à la portion des parts sociales cédées) détenus par l'associé propriétaire de ces parts sociales et seulement en conformité avec les dispositions de ces articles.

7.3 Tag Along

A chaque fois que l'Associé B propose de transférer tout ou plus de la moitié des Parts Sociales de Classe B à une autre personne qu'à une Affiliée, en respect du paragraphe 2 de l'article 7.2, une notification écrite («Notification») faisant état de l'intention de vendre doit être envoyée à l'Associé A au moins vingt-cinq (25) jours avant la date prévue de vente. Cette Notification doit mentionner (a) l'identité de l'acheteur potentiel, s'il y en a un à cette date («Acheteur Potentiel»); (b) le prix d'achat et les autres conditions de payement, incluant la date de vente proposée («Date de Vente Potentielle»); et (c) le nombre de Parts Sociales de Classe B devant être transférées («Parts Sociales Potentielles»). L'Associé A est autorisé par notification écrite donnée à l'Associé B dans les vingt (20) jours suivant réception de la Notification, à vendre une partie des Parts Sociales de Classe A proportionnelle aux Parts Sociales Potentielles à l'Acheteur Potentiel, dans les mêmes conditions que celles figurant dans la Notification, y compris les conditions relatives au prix de vente unitaire.

Tout défaut de l'Associé A, ayant donné une telle Notification à l'Associé B, en relation avec la vente de Parts Sociales de Classe A à l'Acheteur Potentiel, n'aura aucune conséquence ni ne retardera la vente par l'Associé B des Parts Sociales Potentielles. L'Associé B disposera d'un délai de cent quatre-vingts (180) jours suivant la Date de Vente Potentielle (la «Période de Vente») pour accomplir cette vente, à défaut, une nouvelle Notification devra être envoyée à l'Associé A.

Afin de contraindre ou de permettre à l'Associé A de transférer l'intégralité ou une partie des Parts Sociales de Classe A à un tiers, en application de cet article 7.3, l'Associé A pourra donner procuration à l'Associé B avec pouvoir d'exécuter tout acte et toute action requise (qui ont été négligées par l'Associé A) pour effectuer un tel transfert. La procuration devra respecter les dispositions de l'Annexe 5 du Contrat.

Pour déterminer les sommes distribuables aux Associés, en en conformité avec l'Article 13 du Contrat, le produit de la vente de parts sociales devra être traité comme s'il s'agissait de bénéfice net réalisé en vertu d'une vente des parts sociales de la société CANNON BRIDGE HOLDINGS LIMITED.

7.4 Préemption

Lorsque qu'un associé (l'«Associé Vendeur») souhaite transférer l'intégralité ou une partie de ses parts sociales et les prêts subordonnés à un tiers (les «Parts Sociales Offertes»), cet associé doit notifier par écrit (la «Notification de Transfert») à l'autre associé (l'«Associé Restant»), et à la Société, indiquant les détails des Parts Sociales Offertes et des prêts subordonnés attachés à ces parts sociales, ainsi que les prix et conditions auxquels l'Associé Vendeur serait susceptible de vendre les Parts Sociales Offertes (les «Conditions de Vente»).

L'Associé Restant pourra, dans les trente (30) jours suivant la réception de la Notification de Transfert (la «Date Limite de l'Offre»), soit:

- informer par notification écrite l'Associé Vendeur de son intention d'accepter les Conditions de Vente (la «Notification d'Acceptation»); ou
 - informer par notification écrite l'Associé Vendeur de son intention de ne pas accepter les Conditions de Vente.

Lorsque l'Associé Restant délivre une Notification d'Acceptation, l'Associé Vendeur doit transférer les Parts Sociales Offertes et l'Associé Restant ou une Affiliée doit mettre en oeuvre le transfert des Parts Sociales Offertes.

La date limite de transfert des Parts Sociales Offertes, dans le cadre du paragraphe 3 de cet article 7.4, intervient trente (30) jours après réception de la Notification d'Acceptation.

Si l'Associé Restant n'envoie pas de Notification d'Acceptation ou s'il ne répond pas avant la Date Limite de l'Offre, l'Associé Vendeur est libre de vendre à un tiers aux Conditions de Vente (ou pour un prix supérieur à 95% du prix convenu dans les conditions et dans des conditions qui ne sont pas substantiellement moins favorables pour l'Associé Vendeur) au tiers, dans les six (6) mois de la Date Limite de l'Offre (la «Période de Vente»).

Si aucune vente n'intervient pendant la Période de Vente, l'Associé Vendeur peut:

- retirer son offre de vente des Parts Sociales Offertes et des prêts subordonnés en délivrant une notification de retrait d'offre à la Société; ou
- faire part d'une nouvelle offre de vente par notification écrite (la «Nouvelle Notification de Transfert») en respectant les dispositions des paragraphes 1er et 6 de cet article 7.4 mutatis mutandis, si ce n'est que (a) la «Date Limite de



Vente» interviendra vingt (20) jours de la date de réception de la Nouvelle Notification de Transfert; et (b) les «Conditions de Vente» seront les conditions de la Nouvelle Notification de Transfert.

7.5 Transferts aux Affiliées

Tout associé (ou ses affiliées) peut transférer l'intégralité ou une partie de ses parts sociales ou des prêts subordonnés à une entité qui est une Affiliée de cet associé (à condition que cette Affiliée ne soit pas un investisseur prohibé) préalablement à l'Offre de Vente adressée à l'Associé Restant. Toute Affiliée détenant des parts sociales ou des prêts subordonnés devra immédiatement transférer les parts sociales transférées avec tous les prêts subordonnés relatifs à l'associé ou à une personne qui est affiliée à cet associé, si l'associée cesse d'être une affiliée et les Associés consentent et s'engagent à voter en faveur du transfert de chaque part sociale sous cette clause à chaque assemblée des associés tenue pour se conformer à la loi luxembourgeoise que les stipulations précédentes remplissent.

7.6 Autorisation de transferts

Tout transfert de parts sociales à un tiers doit être autorisé par l'assemblée générale des associés qui doivent représenter au moins trois quarts du capital social, conformément à l'article 198 de la loi.

Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance

La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé d'au moins quatre (4) gérants respectivement deux (2) gérants nommés «Gérants de catégorie A» et deux (2) gérants nommés «Gérants de catégorie B» (collectivement les Gérants de catégorie A et Gérants de catégorie B étant désgnés les «Gérants»).

Chacun des associés aura droit en toutes circonstances, à une représentation au sein du Conseil de Gérance de deux (2) gérants (obligatoirement deux (2) «Gérants de catégorie A» élus par les assemblées générales des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par l'Associé A et deux (2) «Gérant de catégorie B» élus par les assemblées générales des Associés à partir d'une liste de candidats proposés par l'Associé B.

En cas de vacance d'un ou plusieurs poste(s) de Gérant de catégorie A au sein du conseil de gérance, l'Associé A proposera à l'assemblée des associés une liste de candidats (les «Candidats A»). Cette liste comprendra dans tous les cas deux (2) candidats pour un poste de gérant de catégorie A à pourvoir.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant de catégorie B au sein du conseil de gérance, l'Associé B proposera à l'assemblée des Associés une liste de candidats (les «Candidats B»). Cette liste comprendra dans tous les cas deux (2) candidats pour un poste de gérant de catégorie B à pourvoir.

Dans le cas ou la représentation des Gérants de Catégorie A au sein du conseil de gérance serait inférieure à deux (2) Gérants de Catégorie A, l'assemblée générale des Associés devra nommer autant de gérants de Catégorie A qu'il en sera nécessaire afin de combler les postes vacants de Gérant de Catégorie A.

Dans le cas ou la représentation des Gérants de Catégorie B au sein du conseil de gérance serait inférieure à deux (2) Gérants de Catégorie B, l'assemblée générale des associés devra nommer autant de Gérant des Catégorie B qu'il en sera nécessaire afin de combler les postes vacants de Gérant de Catégorie B.

Au sein des différents candidats A ou B, les candidats ayant collecté les plus grand nombre de voix seront nommés gérants dans leur catégorie.

En cas de vacance de mandat au sein du conseil, les Gérants ne pourront pas combler cette vacance et ceci jusqu'à la prochaine assemblée des Associés. Dans ce cas, le conseil de gérance devra convoquer l'assemblée des associés qui devra procéder à l'élection de nouveaux gérants et ceci selon les dispositions du présent article.

Les Gérants ne doivent pas être nécessairement associés. Un associé peut proposer la remplacement d'un gérant qu'il a nommé et la nomination d'un gérant de remplacement en conformité avec cet Article 8, sur notice adressée à la Société et signée par les représentants légaux de l'associé, demandant à ce qu'une assemblée générale des Associés soit convoquée afin de remplacer le gérant désigné et nommer à sa place le gérant proposé pour son remplacement avec effet à la date de l'assemblée générale des Associés, et les Associés devront voter le remplacement du gérant désigné et la nomination de son remplaçant. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés prise en conformité avec l'article 12 des Statuts.

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a (ont) tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature de quatre membres du conseil de gérance.

Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance déterminera les responsabilités des mandataires, le cas échéant, leur rémunération, la durée de leur mandat et toute autre condition.

Art. 10. Réunions et décisions du Conseil de Gérance

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi les Gérants de catégorie B. Si le président est empêché lors d'un conseil de gérance, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par notice adressée au moins cinq (5) jours ouvrables à tous les gérants avec une liste des points de l'agenda devant être abordés lors de l'assemblée générale des Associés, par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra être convoqué sur notice moins de deux (2) jours ouvrables si les intérêts de la société l'éxigent. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convoca-



tion lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés par procurations, sauf si un troisième conseil de gérance est convoquée suite au défaut de quorum lors des deux (2) précédents conseils de gérance, quel que soit les nombre de gérants présents, la condition de quorum sera considérée comme remplie.

Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée avec la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote favorable d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Art. 11. Responsabilité des Gérants

Les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

Art. 12. Décisions des Associés

L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les résolutions des Associés doivent être adoptées lors des assemblées générales des Associés. Toutefois, lorsque le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions peuvent être adoptées par écrit. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives (sauf dispositions contraires des statuts ou lorsque la Loi impose un vote à l'unanimité) ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 13. Exercice Social

L'exercice social commence chaque année le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Résultats Sociaux

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Répartition des Bénéfices

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des profits nets devra être distribué suivants les dispositions suivantes:

Le conseil de gérance et les associés devront s'assurer que chaque distribution et tout payement effectués à tout moment (y compris à la date de distribution finale, comme définie dans le Contrat) par la Société aux Associés, à condition que la loi l'autorise et sous réserve des stipulations d'un quelconque document de prêt et de tout autre contrat relatif à des dettes envers des tiers, après le payement ou la provision de tout impôt incombant à la société, après avoir fait de raisonnables réserves pour faire face à d'actuelles ou éventuelles responsabilités, soient fait en conformité avec les dispositions du Contrat.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution, Liquidation

La Société peut être dissoute par décision des associés, en conformité avec les dispositions de l'Article 17 des statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 17. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une stipulation spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, vol. 154S, fol. 69, case 4. – Reçu 7.750 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

J. Elvinger.

(101143.3/211/685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

CANNON BRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 117.117.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43469 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

J. Elvinger.

(101145.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

ATC SECRETARIAL SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 80.093.

Il résulte des Assemblées Générales Extraordinaires des Actionnaires tenue le 1er août 2006 que la société RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. a été absorbée par fusion par la société ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Dorénavant l'ancien associé, RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. est entièrement remplacé par le nouvel associé suivant:

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Le nouvel associé détient 500 parts.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097956.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

CAPTIVA CAPITAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 100.941.

Extrait prenant effet au 3 juillet 2006

Les gérants de la Société font remarquer que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Alan Botfield.

De plus, le siège social de la société CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT, S.à r.l., associé unique de la Société, est 25, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet au 1er novembre 2005.

Luxembourg, le 31 août 2006.

A. Botfield.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098057.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



THUNDERBIRD D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 117.083.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen,
- Alan Botfield.

Alan Botfield était préalablement inscrit au R.C.S. sous le nom Alexander Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097958.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

GRUND CORPORATE FINANCE PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 99.044.

Il résulte du transfert de siège social de la société à partir du 20 août 2005 vers l'adresse, 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg que le siège social des gérants a également changé vers 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg.

Conseil de gérance:

RCS MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg;

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3rd floor, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097961.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 48.239.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 septembre 2006, que:

Sont réélus Administrateurs, pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Madame Liliane Boulanger, Administrateur de sociétés, demeurant au 8-10, bd Victor Jacobs, B-1040 Bruxelles;
- Monsieur Georges Carolus, Expert Comptable, demeurant au 102, avenue L. Bertrand, B-1030 Bruxelles;
- Monsieur Raymond Casteels, Administrateur de sociétés, demeurant au 8-10, bd Victor Jacobs, B-1040 Bruxelles. Est réélu Commissaire aux Comptes, pour la même période:
- Monsieur Jean-Pierre Barbe, Expert-Comptable, demeurant au 19, rue Loriot, B-1170 Bruxelles.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01784. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097962.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



ADMINIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 64.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 9 juin 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Peter Müller, demeurant 30, rue de Bâle à CH-1201 Genève;
- Madame Silvana Verrey, demeurant 27, route de Florissant à CH-1206 Genève;
- SEMELY CONSEIL & GESTION S.A., ayant son siège social 36, boulevard Helvétique à CH-1207 Genève.

Ils décident également de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, soit la société ALPHA EXPERT S.A., ayant son siège social 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Tous les mandats ont une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097963.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

ECOPLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 64.951.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 8 juin 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Peter Müller, demeurant 30, rue de Bâle à CH-1201 Genève;
- Madame Silvana Verrey, demeurant 27, route de Florissant à CH-1206 Genève;
- SEMELY CONSEIL & GESTION S.A., ayant son siège social 36, boulevard Helvétique à CH-1207 Genève.

Ils décident également de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, soit la société ALPHA EXPERT S.A., ayant son siège social 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Tous les mandats ont une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097966.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

MILTOX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 77.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 29 juillet 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Peter Müller, demeurant 30, rue de Bâle à CH-1201 Genève;
- Monsieur Jean-Claude Fournier, demeurant Chemin du Village-de-Perly 19B à CH-1258 Perly;
- SEMELY CONSEIL & GESTION S.A., ayant son siège social Boulevard Helvétique 36 à CH-1207 Genève.

Ils décident également de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, la société ALPHA EXPERT S.A., ayant son siège social 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Tous les mandats ont une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 août 2006.

SEMELY CONSEIL & GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097973.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



SORMINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 64.965.

Extrait du résolutions prises lors de l'assemblée générale du 14 juin 2006

Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Peter Müller, demeurant 30, rue de Bâle à CH-1201 Genève;
- Madame Silvana Verrey, demeurant 27, route de Florissant à CH-1206 Genève;
- SEMELY CONSEIL & GESTION S.A., ayant son siège social 36, boulevard Helvétique à CH-1207 Genève.

Ils décident également de reconduire le mandat du commissaire aux comptes, soit la société ALPHA EXPERT S.A., ayant son siège social 1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg.

Tous les mandats ont une durée de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 août 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097969.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

TSEMAH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 84, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 117.183.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance le 7 août 2006

Lors du conseil de gérance de la société TSEMAH, S.à r.l. tenue le 7 août 2006, il a été décidé comme suit:

- de prendre acte de la nouvelle adresse du gérant Patrick Getreide, dont les coordonnées sont désormais:
- 74, Avenue Molière, B-1190 Bruxelles, Belgique;
- de prendre acte de la nouvelle adresse de l'actionnaire unique Patrick Getreide, dont les coordonnées sont désormais:
 - 74, Avenue Molière, B-1190 Bruxelles, Belgique.

Luxembourg, le 8 août 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097978.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

BFC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R. C. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC, S.à r.l.

Signature

(097977.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

BFC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R. C. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC, S.à r.l.

Signature

(097979.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



BFC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R. C. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01083, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC, S.à r.l.

Signature

(097980.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

BFC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R. C. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01086, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC, S.à r.l.

Signature

(097981.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

ROOSEVELT INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.593.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 26 juillet 2006.

Il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097987.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

WALDORF INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.594.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 26 juillet 2006.

Il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097989.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



RESOLUTION LUXVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 40,000.-.

Registered office: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R. C. Luxembourg B 104.383.

In the year two thousand and six, on the third of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number 104.383, here represented by Mrs Valérie Ingelbrecht or any other employee of CITCO (LUXEMBOURG) S.A., with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 31st, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A. is the sole partner of RESOLUTION LUXVILLE, S.à r.l., an limited liability corporation with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of the notary Henri Hellinckx, residing in Mersch, on November 18th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 121 dated February 9th, 2005. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the same notary dated February 22nd, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1035 dated May 27th, 2006.

The capital of the company is fixed at forty thousand Euro (40,000.- EUR) represented by four hundred (400) shares, with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing parties take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the corporate capital by an amount of ten thousand Euro (10,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of forty thousand Euro (40,000.- EUR) to fifty thousand Euro (50,000.- EUR), by issuing one hundred (100) new shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and liberation

The appearing partner RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A. declares to subscribe the one hundred (100) new parts and to pay them up, fully in cash, at its par value of one hundred Euro (100.- EUR), so that the amount of ten thousand Euro (10,000.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing partners resolve to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

«Art. 6. The capital is set at fifty thousand Euro (50,000.- EUR) divided into five hundred (500) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document. The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.383, ici représentée par Madame Valérie Ingelbrecht ou tout autre employé de la société CITCO (LUXEMBOURG) S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 31 juillet 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A. est la seule associée de la société à responsabilité limitée RESOLUTION LUXVILLE, S.à r.l., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Mersch, en date du 18 novembre 200, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 121 du 9 février 2005 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu



suivant acte du même notaire en date du 22 février 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1035 en date du 27 mai 2005.

Le capital social de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les associées prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à cinquante mille euros (50.000,- EUR), par l'émission de cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Et à l'instant, les cent (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) ont été souscrites par l'associée RESOLUTION (LUXEMBOURG) S.C.A. et entièrement libérée en espèces de sorte que le montant de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. Ingelbrecht, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 août 2006, vol. 470, fol. 78, case 9. – Reçu 100 euros.

Le Receveur ff. (signé): Schlinck.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(098354.3/5770/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

RESOLUTION LUXVILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,-.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 104.383.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 13 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(098355.3/5770/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

DARTON INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines. R. C. Luxembourg B 117.740.

Il résulte d'un acte sous seing privé du 5 juillet 2006 que DION INVESTMENTS NO.2 LIMITED, 1 Churchill Place, GB-London 14 5HP, a cédé une part sociale F à THE BANK OF NEW YORK (NOMINEES) LIMITED, One Canada Square, GB-London E14 5AL.

Luxembourg, le 1er août 2006.

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

M. Pietropaolo-Del Col / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02294. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098044.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



SAXONIA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.566.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 26 juillet 2006.

Il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,

et

SELINE MANAGEMENT Ltd..

27 New Bond Street.

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097990.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

REGINA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.563.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 26 juillet 2006.

Il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,

et

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097991.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

HED, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 87.571.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Didier Lestienne, Administrateur A, administrateur, 89, route d'Epeisses, CH-1237 Avully, Suisse;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur B, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 10 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 10 août 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour HED S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05743. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098002.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



MOTOREX INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 118.564.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 26 juillet 2006.

Il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,

et

SELINE MANAGEMENT Ltd..

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097992.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

ULTIMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 118.590.

La soussignée atteste par la présente que suivant les conventions de vente de parts sociales du 26 juillet 2006. Il résulte que les associés sont successivement:

SELINE FINANCE Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 99 parts sociales à concurrence de 99% de la société,

SELINE MANAGEMENT Ltd.,

27 New Bond Street,

GB-W1S 2RH Londres, Royaume-Uni, pour 1 part sociale à concurrence de 1% de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 18 août 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01150. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097993.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

BREITECK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 86.238.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 10 août 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur A, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Madame Michelle Delfosse, Administrateur A, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur B, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. L'assemblée générale du 10 août 2006 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Aloyse Scherer, démissionaire en date du 10 août 2006, la société AUDIT.LU.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. Luxembourg B 113.620. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour BREITECK, Société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05735. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098004.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



NACOM, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill. R. C. Luxembourg B 61.295.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 4 septembre 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
 - Monsieur Paul Elliot, Administrateur, administrateur de sociétés, 40, Esplanade, St Helier, JE49RJ Jersey;
- Monsieur Henri Grisius, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'assemblée générale du 4 septembre 2006 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Pour NACOM

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU00947. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097999.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 115.098.

In the year two thousand and six, on the nineteenth day of July. Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

- (1) DEUTSCHE BANK AG, a stock corporation («Aktiengesellschaft») organized under the laws of the Federal Republic of Germany, registered with the Handelsregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main under number HRB 30000 and having its registered office at Taunusanlage 12, 60262 Frankfurt am Main, Germany, here represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Frankfurt, on July 14, 2006, and
- (2) PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, a company incorporated in England and Wales with registered number 3913717 and having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, here represented by Me Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on July 13, 2006.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named persons, represented as mentioned above, declare:

- I. That DEUTSCHE BANK AG and PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, prenamed, are the sole shareholders of DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 115.098 (the «Company»), incorporated by public deed of the undersigned notary on March 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1079 of June 2, 2006.
- II. That the capital of the Company is fixed at GBP 1,335,120.- (one million three hundred thirty-five thousand one hundred and twenty Pounds Sterling), represented by:
- (i) 50,000 (fifty thousand) class A shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for; and
- (ii) 16,756 (sixteen thousand seven hundred fifty-six) class B shares having a nominal value of GBP 20.- (twenty Pounds Sterling) each, entirely subscribed for.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
 - 1. Amendment of the second paragraph of Article 13 of the articles of association of the Company.
- 2. Appointment of Ingrid Moinet, Chartered Accountant, born in Bastogne (Belgium), on 5th December 1975 and professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as second «B manager» of the Company, with immediate effect as of the date of the present deed and for an undetermined period of time.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders unanimously decide to amend the second paragraph of Article 13 of the articles of association of the Company in order for it to read as follows:

- «Art. 13. (...) The general meeting of shareholders shall ensure that the board of managers is structured as follows:
- at least two (2) managers chosen from the list of persons provided for by the class A shareholder(s), and
- two (2) managers chosen from the list of persons provided for by the class B shareholder(s). (...)».



Second resolution

The shareholders unanimously decide to appoint Ingrid Moinet, Chartered Accountant, born in Bastogne (Belgium), on on 5th December 1975 and professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, as second «B manager» of the Company, with immediate effect as of the date of the present deed and for an undetermined period of time.

After the above appointment, the list of the members of the board of managers of the Company is as follows:

- Rolf Caspers, as A manager,
- Vincent De Rycke, as A manager,
- Tom Verheyden, as A manager,
- Gérard Becquer, as B manager, and
- Ingrid Moinet, as B manager.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,000.- (one thousand Euro).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le dix-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- (1) DEUTSCHE BANK AG, une société de banque organisée et existante sous le droit de la République Fédérale d'Allemagne, immatriculée au Handelregister B des Amtsgerichts Frankfurt am Main sous le numéro HRB 30000 et ayant son siège social à Taunusanlage 12, 60262 Frankfurt am Main, Allemagne, ici représentée par Me Jean Steffen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Frankfurt, le 14 juillet 2006, et
- (2) PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED, une société existante sous le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, immatriculée sous le numéro 3913717 et ayant son siège social à Laurence Pountney Hill, Londres EC4R 0HH, ici représentée par Me Jean Steffen, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée délivrée à Londres, le 13 juillet 2006.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne représentant les comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit: I. Que DEUTSCHE BANK AG et PRUDENTIAL INVESTMENTS (UK) LIMITED sont les seules associées de la société à responsabilité limitée DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.098 (la «société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 10 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1079 du 2 juin 2006.

- II. Que le capital social de la société est fixé à GBP 1.335.120,- (un million trois cent trente-cinq mille cent vingt livres sterling) représenté par:
- (i) 50.000 (cinquante mille) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de GBP 20,- (vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- (ii) 16.756 (seize mille sept cent cinquante-six) parts sociales nouvelles de classe B d'une valeur nominale de GBP 20,-(vingt livres sterling) chacune, entièrement souscrites et libérées.
 - III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Modification du deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts de la société.
- 2. Nomination d'Ingrid Moinet, Chartered Accountant, née à Bastogne (Belgium), le 5 décembre 1975 et demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme deuxième «gérant B» de la Société, avec effet immédiat à partir de la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

Ces faits exposés, les associées prénommées, représentant l'intégralité du capital social, ont décidé de prendre les résolutions suivantes conformes à l'ordre du jour:

Première résolution

Les associées décident d'un commun accord de modifier le deuxième paragraphe de l'article 13 des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède, comme suit:

- «Art. 13. (...) L'assemblée générale des associés fera en sorte que le conseil de gérance soit composé comme suit:
- au moins deux (2) gérants choisis sur la liste proposée par l'/les associé(s) de classe A, et
- deux (2) gérants choisis sur la liste proposée par l'/les associé(s) de classe B. (...)».

98289



Deuxième résolution

Les associées décident d'un commun accord de nommer Ingrid Moinet, Chartered Accountant, née à Bastogne (Belgium), le 5 décembre 1975 et demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme deuxième «gérant B» de la Société, avec effet immédiat à partir de la date du présent acte et pour une durée indéterminée.

Du fait de cette nomination, la liste des membres du conseil de gérant se présente comme suit:

- Rolf Caspers, comme gérant A,
- Vincent De Rycke, comme gérant A,
- Tom Verheyden, comme gérant A,
- Gérard Becquer, comme gérant B, et
- Ingrid Moinet, comme gérant B.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Steffen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2006, vol. 154S, fol. 86, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2006.

P. Bettingen.

(098405.3/202/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

DB PHOEBUS LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer. R. C. Luxembourg B 115.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 septembre 2006.

P. Bettingen.

(098407.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2006.

SOCOLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre. R. C. Luxembourg B 6.413.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006 que:

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

- 1. Camille Diederich, président du conseil, 34, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel;
- 2. Hans-Peter Maier, administrateur, Ahornweg 5, CH-6074 Giswil;
- 3. Dr. Hanns Maier, administrateur, Klenzestrasse 101, D-80469 München;
- 4. Jean-Marc Kieffer, administrateur, 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen;

Est nommé commissaire aux comptes:

Justin Dostert, 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2006. La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour extrait conforme

SOCOLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098006.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



FORBACH INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 119.224.

STATUTS

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu

SGEA IMMOBILIER S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.233,

ici représentée par Monsieur Frédéric Cipolletti, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 22 juin 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- Art. 2. La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination: FORBACH INVEST, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.



Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent vingt-quatre (124) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Jean-Yves Pierrard, chef d'entreprise, né à Saint-Avold (France) le 9 août 1950, demeurant à F-57600 Forbach, 12, rue Joseph Ritter.

2) L'adresse de la Société est fixée au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cipolletti, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, vol. 155S, fol. 8, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

G. Lecuit.

(100109.3/220/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.



I.T.E., INGENIERIE TECHNIQUE ET ELECTRIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 13, rue des Dahlias. R. C. Luxembourg B 85.658.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2006 que:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venus à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- 1. Monsieur Paul Périot, directeur, demeurant à F-57570 Berg-sur-Moselle, 15, Grand-rue, administrateur;
- 2. Monsieur Bruno Dall'Arche, directeur de sociétés, demeurant à F-57530 Colligny, 2, rue de la Source, administrateur;
 - 3. Monsieur Justin Dostert, comptable diplômé, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération, administrateur;
- 4. Monsieur Philippe Holz, ingénieur diplômé, demeurant à F-57140 Woippy, 37, rue de Ladonchamps, administrateur

L'assemblée générale décide de nommer administrateur-délégué Monsieur Philippe Holz, prénommé.

Est nommé commissaire aux compte Monsieur Bernard Amberg, directeur, demeurant à F-57000 Metz, 93, avenue André Malraux. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait conforme

INGENIERIE TECHNIQUE ET ELECTRIQUE S.A., en abrégé I.T.E. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098009.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

DALI TEC, DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 6, rue Pletzer.

R. C. Luxembourg B 100.898.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le huit août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Eric Bernard, expert-comptable, demeurant à L-8274 Kehlen, 15, Brilllwée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Mademoiselle Eliane Paulette Bernard, gérant administratif, demeurant à L-5835 Alzingen, 12, Hondsbreck,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 8 août 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., en abrégé DALI TEC, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 6, rue Pletzer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 730 du 15 juillet 2004; les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant du notaire instrumentant en date du 18 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 7 du 5 janvier 2005.
- Que le capital social de la société DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l. s'élève actuellement à quinze mille euros (15.000,- EUR), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.
- Que Mademoiselle Eliane Paulette Bernard, étant devenue seule propriétaire des parts sociales, a décidé de dissoudre et de liquider la société DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité.
- Que Mademoiselle Eliane Paulette Bernard, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., qu'en tant qu'associée unique, déclare:
 - que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;
 - que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique; de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.
 - Que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exercice de son mandat.
- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-6137 Junglinster, 37, rue Neuve.



Estimation - Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Bernard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, vol. 155S, fol. 2, case 11. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2006.

G. Lecuit.

(099726.3/220/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

HBI DELTA SUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 15.000.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 108.362.

EXTRAIT

Par la résolution en date du 12 août 2005, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Nicolas Cornes, David Carter, Andrew Dawson et Yves Elsen en tant que gérants de la Société, et
 - de nommer en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Taco Tammo Johannes de Groot, né le 20 février 1963 à Utrecht, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 9, Ten Katelaan, 3723 DR Bilthoven, Pays-Bas, et
- Michael Adam, né le 5 octobre 1968 à Manchester, Royaume-Uni, et ayant son adresse professionnelle au 1, Feet Place, EC4M 7NR, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte de la résolution en date du 17 août 2005 que l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de M. Alec William Sexton en tant que gérant de la Société.

Dorénavant, le conseil de gérance est composé des membres suivants:

- Michael Adam,
- Johanna Van Oort,
- Taco Tammo Johannes de Groot,
- Mark Dunstan.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097996.4//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

HBI DELTA SUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 15.000.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 108.362.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte sous seing privé, en date du 12 août 2005, que la société HALVERTON REAL ESTATE INVEST-MENT MANAGEMENT LLP, ayant son siège social à Fairfax House, 15 Fulwood Place, London WC1V 6AY, England, immatriculée au Registre du Commerce du Royaume-Uni sous le numéro OC309009, a cédé 282 parts sociales sur les 300 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la Société à la société HBI HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.365.

Il résulte de cette cession que la société HBI HOLDING, S.à r.l. est devenue propriétaire de 282 parts sociales dans le capital de la Société.

Dorénavant, les associés de la Société sont:

- HALVERTON REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT LLP, détenant 18 parts dans le capital social de la Société, et
 - HBI HOLDING, S.à r.l., détenant 282 parts dans le capital social de la Société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11799. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097996.5//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 88.006.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 21 juillet 2006

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société que:

L'actionnaire unique décide de nommer:

M. David Wynne Roberts, Sr. VP and Managing Director EMEA, né le 29 juillet 1954 à Chester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE Ltd, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni,

en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

HERBALIFE INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

H. Dekhar

Finance Manager

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03296. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098011.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

FINANCE & FRANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 100.455.

In the year two thousand six, on the twenty-first of August.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of FINANCE & FRANCE S.A., R.C. Number 100.455, with registered office in Luxembourg, and incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, on April 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 632 of June 18, 2004.

The meeting begins at four p.m., Mr Eric Gilson, private employee, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, «maître en droit», with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman states that:

I.- It appears from an attendance list, established and certified by the members of the Bureau, that the three thousand one hundred shares of a par value of ten Euro each, representing the total capital of thirty-one thousand Euro, are duly represented at this meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereafter reproduced, all the shareholders or their proxyholders having agreed to meet, without previous notice, after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain annexed together with the proxies to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

- II.- The agenda of the meeting is worded as follows:
- 1. Dissolution of the company.
- 2. Appointment of a liquidator and determination of his powers.

After approval of the Chairman's statement and having verified that it vas regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to put the company into liquidation.



Second resolution

The General Meeting appoints TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama, as liquidator of the company, with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at four fifteen.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINANCE & FRANCE S.A., R.C. B N° 100.455, avec siège social à Luxembourg, et constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Numéro 632 du 18 juin 2004.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Eric Gilson, employé privé, avec adresse professionnelle au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cent actions d'une valeur nominale de dix euros chacune, représentant la totalité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ou leurs mandataires ayant accepté de se réunir, sans convocation préalable, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:
- 1. Dissolution de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de mettre la société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, République de Panama, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société en liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Gilson, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, vol. 155S, fol. 19, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2006.

A. Schwachtgen.

(100239.3/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.



WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 5.827.008,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 88.008.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 21 juillet 2006

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société que:

L'actionnaire unique décide de nommer:

M. David Wynne Roberts, Sr. VP and Managing Director EMEA, né le 29 juillet 1954 à Chester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE Ltd, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni,

en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

WH LUXEMBOURG INTERMEDIATE HOLDINGS, S.à r.l.

H Dekhar

Finance Manager

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03301. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098014.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 99.196.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée originairement sous la dénomination de SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.r.l., suivant acte reçu par Maître Giorgio Tavassi, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 20 décembre 1996, dont le siège social statutaire et administratif a été transféré à Luxembourg, suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des associés, contenant en outre le changement de la dénomination sociale en SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., contenant une refonte complète des statuts, reçu par le notaire instrumentant en date du 17 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 378 du 7 avril 2004.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1004 du 8 octobre 2004.

L'assemblée se compose des deux associés, à savoir:

- 1.- GESCO HOLDING S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,
- ici représentée par Madame Rita Biltgen, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

- 2.- INTERCOIMAR TRADING S.A., ayant son siège à Avenida Ariaga 73, 1° sala 105, P-9000 Funchal, Madeira,
- ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée,
- en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ceci exposé, les comparantes prémentionnées, représentées comme il est dit, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Cession de parts sociales

La société INTERCOIMAR TRADING S.A., prédésignée, cède et transporte par les présentes, en pleine propriété, sous la garantie de fait et de droit à la société SILVER WIND SHIPPING COMPANY S.A., ayant son siège à Avenida Ariaga 73, 1° sala 105, P-9000 Funchal, Madeira, ici représentée par Madame Rita Biltgen, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée,

ce acceptant par sa représentante susnommée, douze (12) parts sociales dans la société SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., prédésignée, pour le prix global d'un euro (EUR 1,-).

Le prix de cession a été payé avant les formalités des présentes, ce dont le cédante accorde bonne et valable quittance

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, représentée par Madame Rita Biltgen, en vertu d'une procuration lui délivrée, ci-annexée, agissant en sa qualité de gérante unique, déclare par sa représentante accepter au nom et pour compte de la société la cession de parts sociales ci-avant



documentée et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Art. 5. (deuxième alinéa).

1 GESCO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, cent treize parts	
sociales	
2 SILVER WIND SHIPPING COMPANY S.A., ayant son siège à P-9000 Funchal, Madeira, Avenida Ariaga 73,	12
1° sala 105, douze parts sociales	12
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125»

Frais

Les frais et honoraires auxquels les présentes donneront lieu sont à charge de la cessionnaire qui s'oblige expressément à leur acquittement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Biltgen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 2006, vol. 437, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juin 2006.

H. Hellinckx.

(099727.3/242/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

SAN PATRIZIO IMMOBILIARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 99.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 juin 2006. H. Hellinckx.

(099728.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2006 a renouvelé les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Antoine Hye De Crom,

Administrateur Délégué, CAPITAL @ WORK S.A., 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles;

- Monsieur Ivan Nyssen,

Administrateur Délégué, CAPITAL @ WORK S.A., 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles;

- Madame Annemarie Arens,

Assistant Vice Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- Monsieur Erwin Deseyn,

Administrateur, CAPITAL @ WORK S.A., 153, avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles.

Monsieur Antoine Hye De Crom ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur de la SICAV en date du 20 avril 2006, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Ivan Nyssen,
- Madame Annemarie Arens,
- Monsieur Erwin Deseyn.

L'Assemblée du 18 avril 2006 a aussi renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098093.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



FAIRACRE ECLIPSE (LUX) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 119.256.

STATUTES

_

In the year two thousand and six, on the fourth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FAIRACRE ECLIPSE (LUX), S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register, and having its registered office at 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

hereafter represented by Anne-Sophie Saunier, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on July 31st, 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

- Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities.

Additionally, the object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry out any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name FAIRACRE ECLIPSE (LUX) 1, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or, in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of managers of category A and managers of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.



In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager of category A and one manager of category B.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

- **Art. 13.** The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.
 - Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

- **Art. 18.** At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, FAIRACRE ECLIPSE (LUX), S.à r.l., prenamed, declared to subscribe to the five hundred (500) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).



Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager:

- Mr Leigh Harvey Perl, Company Director, born on April 11th, 1963 in Sutton, United Kingdom, and residing at 5 Linnell Drive, London, NW11 7LL, United Kingdom.

Category B Manager:

- Mr Alain Heinz, Chartered Accountant, born on May 17th, 1968 in Forbach, France, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The Company is bound in all circumstances by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

FAIRACRE ECLIPSE (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg, et ayant son siège social au 123, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par Anne-Sophie Saunier, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 31 juillet 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1er. Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers et (ii) l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées.

La Société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir toute terre à Luxembourg ou n'importe où ailleurs.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination FAIRACRE ECLIPSE (LUX) 1, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.



- Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérant(s) concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- Art. 13. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

- Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
 - Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.



Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2006.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, FAIRACRE ECLIPSE (LUX), S.à r.l., prénommée, déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par apport en liquide de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes aux fonctions de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Leigh Harvey Perl, administrateur de sociétés, né le 11 avril 1963 à Sutton, Royaume-Uni, et demeurant au 5 Linnell Drive, Londres, NW11 7LL, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

- M. Alain Heinz, expert-comptable, né le 17 mai 1968 à Forbach, France, demeurant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-S. Saunier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, vol. 29CS, fol. 34, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

J. Elvinger.

(100629.3/211/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2006.

IDEA SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 39.814.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg le 24 mars 2006 que le conseil d'administration a pris la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Stéphane Bosi de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé au 12, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Monsieur Stéphane Bosi, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

IDEA SICAV 1

M. Giubergia / E. Tubia

Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2006, réf. LSO-BT02793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098775.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2006.



SOLUDEC-DEVELOPMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 61.372.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SOLUDEC S.A., Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri,

ici représentée par Monsieur Jean-Louis Rairoud, Directeur Administratif et Financier, demeurant professionnellement à Differdange,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 13 juin 2006.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée SOLUDEC-DEVELOPMENT, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 22 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 29 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 142 du 4 février 2004.

L'associé a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'article deux des statuts quant à l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Art. 2. La Société a pour objet la fourniture de services administratifs, de gestion administrative, comptable et commerciale, de gestion des ressources humaines, pour toutes sociétés affiliées ou tierces ainsi que la conception, la gestion, la planification, la coordination, la sécurité, l'hygiène, l'assurance qualité, la réalisation, la promotion et la commercialisation d'ensembles résidentiels, administratifs, commerciaux et industriels, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut avoir, en outre, toutes activités se rattachant directement ou indirectement à tout projet relevant du secteur de la construction et peut procéder à des prises de participation dans toutes autres sociétés ayant un objet analogue ou complémentaire.

La Société pourra exercer, directement ou indirectement par ses participations, les activités suivantes:

- le financement d'investissements matériels ou immatériels, d'ouvrages de toute nature ou d'équipements nécessaires au secteur public ou privé;
- la conception, la construction ou la transformation des ouvrages ou des équipements ou d'autres investissements (y compris immatériels);
 - leur entretien et/ou leur maintenance et/ou leur exploitation et/ou leur gestion.

La Société pourra offrir des services de conseil liés aux activités de son objet social, aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation et à des sociétés tierces.

En général, la Société pourra faire toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant administratif avec pouvoir de signature A, Monsieur Moritz Lemaire, demeurant à Kehlen et lui confère entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature A:

- 1.- Monsieur Jean-Louis Rairoud, né à Gosselies (Belgique), le 8 février 1959, demeurant professionnellement à L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.
- 2.- Monsieur Daniel Hein, né à Thionville (France), le 10 août 1965, demeurant professionnellement à L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-L. Raifoud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 juillet 2006, vol. 437, fol. 42, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(099822.3/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.



SOLUDEC-DEVELOPMENT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juillet 2006.

H Hellincky

(099824.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2006.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 88.007.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 21 juillet 2006

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société que:

L'actionnaire unique décide de nommer:

M. David Wynne Roberts, Sr. VP and Managing Director EMEA, né le 29 juillet 1954 à Chester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE Ltd, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni.

en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

WH LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

H. Dekhart

Finance Manager

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03303. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098017.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

HLF LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 105.258.

Extrait de la résolution de l'actionnaire unique du 21 juillet 2006

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société que:

L'actionnaire unique décide de nommer:

M. David Wynne Roberts, Sr. VP and Managing Director EMEA, né le 29 juillet 1954 à Chester (Royaume-Uni), demeurant professionnellement HERBALIFE EUROPE Ltd, Senator Court, 4 Belmont Road, Uxbridge Middlesex UB8 1HB, Royaume-Uni,

en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 septembre 2006.

HLE LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

H. Dekhar

Finance Manager

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2006, réf. LSO-BU03299. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(098020.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Editeur:

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck